Etablissements et organismes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
CNRS Délégation Hauts-de-France

Fonctionnement et mise en propreté de la laverie de l'IBL

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Référence de consultation : 202607

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert

Table des matières

1. CONTEXTE 3
1.1. Description générale 3
1.2. Objet de l'achat 3
1.3. Lieu d'exécution de la prestation 3
1.4. Horaires 3
2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS 3
2.1. Entretien et préparation du matériel 3
2.2. Gestion des stocks et déchets 4
2.3. Entretien des équipements et des locaux 4
2.4. Equipements utilisés 4
2.5. Contraintes liées aux locaux 4
2.6. Qualifications 5
2.7. Prestations supplémentaires sur demande 5
3. Contrôle et suivi des prestations 5

1. CONTEXTE

L'Institut de Biologie de Lille (IBL) est un bâtiment du CNRS implanté au sein du campus de l'Institut Pasteur de Lille, avec 220 scientifiques occupant 6 750 m² de laboratoires d'expérimentation (sur une surface totale de 12 480 m² pour l'ensemble du bâtiment). Dans ce cadre, l'IBL met à la disposition des personnels de recherche une laverie centralisée.
Le bâtiment, jusqu'alors géré par une unité de service, est dorénavant administré par l'unité de recherche hébergée, le Centre d'Infection et d'Immunité de Lille (CIIL), UMR CNRS 9017, U1019 Inserm. Au-delà du CNRS et de l'Inserm, cette unité est également placée sous tutelle conjointe de l'Université de Lille, du Centre Hospitalo-Universitaire de Lille et de l'Institut Pasteur de Lille.

1.1. Description générale

Code NACRES : BB.12 SERVICES SPECIALISES D'ENTRETIEN DES LOCAUX
Code CPV : 90910000 Service de nettoyage

1.2. Objet de l'achat

Le CNRS recherche pour le bon fonctionnement de l'IBL, un prestataire en capacité de fournir un personnel en nombre suffisant (évalué à 1,5 ETPT) pour assurer la bonne marche et la mise en propreté de la laverie.

1.3. Lieu d'exécution de la prestation

Institut Pasteur de Lille
Bâtiment IBL
1 rue du Professeur Calmette
59019 Lille cedex

1.4. Horaires

Le personnel du prestataire devra assurer ses missions sur une amplitude horaire de 7h00 du matin à 15h00, 5 jours sur 7, du lundi au vendredi.

2. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Le personnel mis à disposition par le prestataire devra assurer le fonctionnement et la mise en propreté de la laverie de l'IBL.

2.1. Entretien et préparation du matériel

- Réaliser l'entretien, le lavage et la stérilisation de la verrerie et du matériel expérimental ;
- Mettre à disposition, dans les emplacements dédiés, la vaisselle de laboratoire nettoyée selon les protocoles préétablis ;
- Entretenir et préparer les milieux à la laverie pour les besoins des laboratoires
- Préparer du matériel à destination des équipes de recherche

2.2. Gestion des stocks et déchets

- Assurer la réception des matériels et des consommables ;
- Garantir la gestion les stocks de produits et matériels courants et consommables de laverie (réapprovisionnement, stockage, etc.) ;
- Gérer les déchets et assurer un tri sélectif ;
- Gérer l'approvisionnement en eaux distillée, Milli-Q et physiologique.

2.3. Entretien des équipements et des locaux

- Assurer la maintenance de premier niveau des équipements de laverie ;
- Assurer le nettoyage de tous les locaux de la laverie ; pour les locaux identifiés par le pictogramme « Local entretenu par laverie », prévoir un nettoyage une fois toutes les trois (3) semaines, en respectant les protocoles en vigueur ;
- Garantir le nettoyage régulier des chambres froides, en les désinfectant tant que de besoin.
- Nettoyer les L2, selon le protocole.
- En fonction de la charge d'activité, les agents peuvent être redéployés sur d'autres activités de nettoyage (tablettes, casiers…)

En fonction de l'activité, des heures pourront être modulées en plus ou en moins.
L'acheteur validera la possibilité de remplacer ou non les agents absents en fonction de l'activité

2.4. Equipements utilisés

- Machines à laver la verrerie ;
- Autoclaves verrerie, milieux et déchets biologiques ;
- Fours pour sécher la verrerie ;
- Système de purification d'eau.

Les contrôles réglementaires et entretiens restent à la charge du CNRS qui s'assure de la sécurité des équipements et des normes électriques dues à la présence d'eau.

2.5. Contraintes liées aux locaux

Le personnel travaille dans un bâtiment dédié à la recherche en biologie, dans des locaux au sein desquels sont manipulés des matériels biologiques. Dès lors, le personnel du prestataire sera amené à travailler dans des locaux classés NSB2 (uniquement en cultures cellulaires). Une formation sera assurée par l'agent de prévention de l'équipe concernée et les équipements de protection individuelle (EPI) seront fournis par l'équipe. Le CNRS fournira également les gants thermiques spéciaux pour autoclave, les gants MAPPA 454 ultranitrile et les gants EN 374-5.

Les risques identifiés sont communs à toutes les activités effectuées au sein de laveries de laboratoires biologiques :

- Risques liés à l'électricité ;
- Incendie ;
- Température et hygrométrie contrôlées ;
- Nuisances sonores (casques disponibles) ;
- Risques biologiques (ramassage DASRI de niveau 1 et autoclavage déchets DASRI de niveau

2, proximité avec les laboratoires confinés) ;
- Risques chimiques (produits utilisés en laverie et proximité avec les laboratoires) ;
- Port de charges (poubelles avec un maximum de 20 kg, bouteilles d'eau de 2 litres, etc.) ;
- Gestes répétitifs (risques de TMS) ;
- Coupures (verrerie) ;
- Risques liés à la manipulation d'azote liquide (utilisation d'EPI adaptés tels que les gants et les lunettes de protection contre les projections).

2.6. Qualifications

- Habilitation à manipuler des autoclaves ;
- Formation aux risques des laboratoires de sécurité biologique NSB2 ;
- Habilitation électrique ;
- Encadrement organisationnel de 2 autres agents (1,5 ETPT) par l'agent désigné référent par le titulaire du marché ; pour précision, l'un des deux agents à encadrer, est mis à disposition par le CNRS ;
- Formation au poste des personnels de remplacement.
- Un personnel de la société retenue doit détenir l'habilitation certibiocide.

2.7. Prestations supplémentaires sur demande

Des prestations ponctuelles seront formalisées par bons de commande. Le titulaire se conformera strictement aux prescriptions contenues dans ceux-ci.
Ces prestations seront rémunérées à prix unitaires et forfaitaires.

Laboratoires

- Enlèvement des toiles d'araignées et des poussières (vérification hebdomadaire) ;
- Nettoyage humide et désinfection des sols (produit neutre) ;
- Enlèvement, par brossage, des traces inhérentes à la circulation du matériel et des personnes ;
- Désinfection des poignées de portes et de portes vitrées ; nettoyage des traces de doigts sur les portes, poignées de portes et interrupteurs.

La surface des paillasses et des bureaux entre les paillasses, ainsi que le matériel scientifique, ne doivent être ni touchés ni déplacés (risques de contamination, brûlure, intoxication, etc.).

Bureaux

- Nettoyage humide et désinfection des sols (produit neutre) ;
- Vidage des corbeilles à papier protégées par un sac en plastique ;
- Dépoussiérage des plinthes et tuyauteries basses ; nettoyage des rebords de fenêtres ;
- Désinfection des poignées de portes ; enlèvement des traces de doigts sur les portes, poignées de portes et interrupteurs ;
- Enlèvement des toiles d'araignées et des poussières.

3. Contrôle et suivi des prestations

Le candidat retenu devra fournir la liste du personnel sur site et prévenir de tout remplacement (y compris en période de congés). Le candidat retenu sera tenu de notifier, sans délai, au CNRS toute

anomalie ou modification importante du fonctionnement de l'entreprise survenant au cours de l'exécution des prestations du marché.
Le CNRS aura la possibilité, chaque fois, qu'il le jugera nécessaire, de contrôler la qualité du travail du personnel du prestataire et notamment :

- La qualification du personnel ;
- La connaissance des consignes et leur bonne application ;
- La présence et la bonne utilisation du matériel fourni par le titulaire du marché.

Des réunions de suivi des prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du bâtiment seront organisées une (1) fois tous les trois (3) mois ou sur simple demande de l'Acheteur, à compter de la date de notification du marché.
Ces réunions trimestrielles permettront de maintenir une interaction régulière entre le candidat retenu et le CNRS. A ces occasions, les points suivants seront abordés :
- Satisfaction client et évaluation de la qualité du service rendu ;
- Respect du cahier des charges ;
- Évolutions des consignes et respect des processus et procédures spécifiques à la prestation de la laverie de l'IBL ;
- Axes d'amélioration, notamment en termes d'organisation ;
- Sécurité, sureté et prévention des accidents.

Le CNRS désignera dès la notification du marché, une personne ayant la qualité pour le représenter vis-à-vis du titulaire du marché afin de vérifier la bonne exécution des prestations. Au CIIL, cette personne est madame Nathalie CALLENS.

L'Acheteur se réserve aussi le droit de :
- Contrôler les aptitudes professionnelles du personnel mobilisé par le prestataire pour exécuter les prestations et notamment la compréhension des observations qui peuvent lui être faites ainsi que la connaissance des précautions à prendre dans l'exécution des tâches qui lui sont confiées ;
- Lorsque lui est signalé un manquement professionnel du personnel en charge d'exécuter lesdites prestations, demander au titulaire du marché les mesures qu'il aura mises en œuvre pour sanctionner ce manquement et éviter qu'il ne se reproduise ;
- Exiger du titulaire du marché qu'il procède à l'éviction immédiate de tout personnel qui ne respecterait pas les consignes d'accès, d'hygiène et/ou de sécurité en vigueur sur le site et/ou dont le comportement risquerait de compromettre la bonne exécution des prestations ;
- Planifier une réunion annuelle, à la date d'anniversaire de la passation du marché, pour un bilan de l'activité du prestataire titulaire du marché.

Un entretien annuel avec chacun des membres de l'équipe sera effectué par le représentant désigné par le CNRS.